



CFE-CGC – France Telecom

Adresse postale : Bât. «Equinoxe II» - 4, avenue du 8 mai 1945
78284 GUYANCOURT CEDEX
Tél : 01 55 88 66 00 - Fax : 01 34 52 27 62

Paris le 26/03/2007

Madame I. Belois Fonteix, Madame C. Boury ,et Monsieur M. Barré

Mesdames et Monsieur,

Voici quelques commentaires de la CFE-CGC à l'occasion de la signature par notre organisation de l'accord de substitution Transpac.

- Pour la CFE-CGC, l'accord de Substitution Transpac répond aux principales attentes d'une longue négociation. Toutefois nous regrettons qu'il n' a pas été possible d'aller au-delà du strict cadre de la substitution pour enclencher un ou des accords supérieurs aux statuts actuels des sociétés fusionnées. Pour sa part, la CFE CGC souhaite la négociation d'accords plus susceptibles à nos yeux de refléter et de traiter la très grande diversité de problèmes que vont rencontrer notre société et notre groupe.

Parmi les discussions qui n'ont pu aboutir à ce jour, nous resterons très vigilants sur

- La Part Variable Managériale (PVM pour les non-commerciaux), sujet de négociation que la direction a toujours refusé d'aborder. La CFE-CGC a alerté plusieurs fois la Direction sur le risque d'être poursuivi pour non respect de l'usage des PVM à FTSA pour les salarié(e)s ex-Transpac.

- La PVV (Part Variable Vendeur): la CFE-CGC sera aussi très attentive sur ce sujet car rien n'a été proposé pour homogénéiser le système entre le personnel d'origine Transpac et FTSA. La CFE-CGC demandera l'ouverture rapide de négociation sur la PVV.

- Les voitures de fonction: la CFE-CGC demande à la Direction de clore positivement les discussions sur ce sujet.

- Les carrières miroirs: les règles de FTSA ne sont toujours pas écrites et n'ont fait j'objet d'aucun accord. La CFE-CGC demande la reconnaissance contractuelle des carrières salariés détachés « en miroir », par rapport à leur classification fonction publique

Très cordialement,

Pour la CFE-CGC,
Délégué Syndical Central CFE-CGC
Pierre Morville